

ABEST
INGÉNIERIE

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



La Clusaz

Haute Savoie - France

1 place de l'église – BP6
74220 La Clusaz

AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

Commune et Station : LA CLUSAZ

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

1. Délibération
2. Plan parcellaire
3. Etat parcellaire

Réf fichier : S:\Administratif\Secrétariat\2017\17-019\08-URB\EP\ind E\17-019 EP_PDG ind E.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	27-03-19	MF	AL	PREMIERE DIFFUSION
B	30-06-20	AL	DL	Modifications suite à évolution des mesures compensatoires
C	04-08-20	AL	DL	Intégration de l'accès à la retenue
D	04-09-20	AL	DL	Ajout des dernières délibération
E	23-04-21	AL	DL	Complément SAFACT et mise à jour DUP

ABEST
INGÉNIERIE

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



La Clusaz

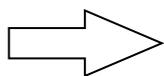
Haute Savoie - France

1 place de l'église – BP6
74220 La Clusaz

AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

Commune et Station : LA CLUSAZ

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE



1. Délibération
2. Plan parcellaire
3. Etat parcellaire

Réf fichier : W:\fichiers convertis et PDF \ 2017\17-019 \00-ENT\

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	28-03-19	Mairie		PREMIERE DIFFUSION
A	04-09-20	Mairie	AL	Ajout des dernières délibération
B	23-04-21	Mairie	AL	Ajout des dernières délibération

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ**

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'An Deux Mil Dix-Neuf, le 28 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VITTOZ, Maire.

Sont présents : André VITTOZ, Paul MERMILLOD, Corinne COLLOMB-PATTON, Joseph VITTUPIER, Marcel THOVEX, Michaël DONZEL-GONET, Roger COLLOMB-CLERC, Didier COLLOMB-GROS, Caroline DORIER, Florence GOY, Christophe POLLET-VILLARD.

Excusées : Valérie POLLET-VILLARD (pouvoir à Corinne COLLOMB-PATTON) et Sylvie PERILLAT-MERCEROZ (pouvoir à Paul MERMILLOD).

Absents : Sophie CLAUDE, Elsa COLLOMB-GROS, Alexandre HAMELIN et Gisèle MAGNON.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers votants : 13

Madame la Conseillère, **Florence GOY** désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

DELIBERATION 19/021

**CREATION D'UNE RETENUE D'ALTITUDE SUR LE SECTEUR DE
LA COLOMBIERE – OUVERTURE CONJOINTE DE L'ENQUETE
PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE A L'ENQUETE PARCELLAIRE ET LA MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une nouvelle retenue d'altitude mixte « eau potable / neige de culture » sur le secteur de la Colombière et rappelle que ce projet est indispensable afin de conforter notre offre ski et sécuriser notre alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire indique également qu'il convient de préciser la délibération 19/002 du 14 février 2019.

Au vu du nombre de parcelles concernées par le projet, des contraintes techniques inhérentes au dossier et afin de pérenniser l'exploitation de l'ouvrage, il est indispensable que la commune de La Clusaz soit propriétaire en totalité des terrains concernés. A ce jour les négociations engagées avec les propriétaires des parcelles ont permis d'aboutir à la signature d'accords écrits (promesses de vente) pour près de 45 % des parcelles. Toutefois, plusieurs propriétaires de parcelles n'ont pas répondu ou ont refusé les propositions d'acquisition amiable formulées par la commune de La Clusaz.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du conseil municipal d'engager une procédure conjointe d'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur le périmètre concerné par l'aménagement.

Monsieur le Maire précise également qu'à ce jour le zonage du PLU ne permet pas la réalisation du projet. Il convient ainsi de procéder à la mise en compatibilité du PLU selon articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-13 à R.153-14 du Code de l'Urbanisme.

L'étape de l'enquête parcellaire aura pour objectif de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet et d'identifier avec exactitude leurs propriétaires et ayants droit en mentionnant, notamment, la désignation cadastrale, la nature du terrain, la superficie des parcelles, l'emprise à acquérir et l'emprise restante (Articles R.131-3 et suivants du code de l'expropriation).

La procédure de DUP permettra, quant à elle et le cas échéant, de procéder aux acquisitions par voie d'expropriation (conformément aux articles R-112-4 à R-112-24 et R-131-1 à R-131-14 du Code de l'Expropriation).



Une notice explicative présentant cette étape administrative et son emprise est présentée aux membres du conseil municipal. Le lancement de cette procédure ne remet pas en cause les négociations amiables en cours sur ce périmètre.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide,

D'APPROUVER le projet et le dossier de déclaration d'utilité publique tel que présenté,

D'APPROUVER le dossier d'enquête parcellaire tel que présenté,

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie de lancer l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie d'engager les démarches liées à la mise en compatibilité du PLU avec le projet,

D'AUTORISER l'acquisition, par voie amiable et à défaut, par voie d'expropriation, des emprises nécessaires à la réalisation du projet,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches ou formalités que le recours à la procédure d'expropriation rendrait nécessaires,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 8 avril 2019,

Le Maire,

André VITTOZ



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNE DE LA CLUSAZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ****SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020-**

L'an deux mille vingt, le 03 du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 28 août, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Clusaz, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire.

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Alexandre HAMELIN, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX.

Excusé : Didier COLLOMB-GROS (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller **Arthur THOVEX**, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 20/118**RETENUE D'ALTITUDE DE LA COLOMBIERE - DEMANDE
D'ENQUETE PREALABLE A DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE,
D'ENQUETE PARCELLAIRE ET DE MISE EN COMPATIBILITE DU
PLU - MODIFICATION DU DOSSIER D'ENQUETE - EVOLUTION DU
PERIMETRE FONCIER**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation et notamment les articles L1, L121-1 et suivants, et L 131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°19/021, en date du 28 mars 2019, portant approbation du projet de retenue d'altitude La Colombière et du dossier d'enquête et portant réquisition du Préfet de Haute-Savoie pour lancer la procédure d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique ;

Vu la délibération n°19/022, en date du 28 mars 2019, portant instauration des servitudes dans le cadre de la construction de la retenue d'altitude de La Colombière ;

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tel que modifié par la présente délibération ;

Par délibération, n°19/021, en date du 28 mars 2019, la Commune de La Clusaz a approuvé le projet de construction d'une retenue d'altitude et de ses accessoires, dite de La Colombière, sur le massif de Beauregard, dans le secteur du Bois de La Colombière, située sur le territoire de deux Communes (La Clusaz et Thônes).



La mise en œuvre de ce projet nécessite la maîtrise des emprises foncières et de procéder aux acquisitions foncières, si nécessaire par voie d'expropriation, dans le cadre d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

Ainsi, la Commune voulant réaliser son projet doit constituer :

- Un dossier d'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette enquête a pour objectif de vérifier l'utilité publique du projet.
- Un dossier d'enquête parcellaire, préalable à l'arrêté préfectoral de cessibilité. Cette enquête a pour objectif de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet et d'identifier, avec exactitude leurs propriétaires.
- Un dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le projet.

A cet effet, par délibération n°19/021, en date du 28 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le dossier d'enquête en vue du lancement de l'ensemble des procédures : enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), enquête parcellaire, permettant de désigner précisément les propriétés immobilières impactées par le projet et mise en compatibilité du PLU avec le projet, conformément aux dispositions de l'article L 154-23 du code de l'urbanisme.

La Commune a, ainsi, saisi le Préfet de Haute-Savoie, compétent d'une demande de lancement de l'ensemble des procédures susvisées et lui a transmis à cet effet le dossier d'enquête.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, les services de l'Etat ont souhaité faire évoluer certains éléments du dossier d'enquête sur les points précisés ci-dessous.

En premier lieu, il s'agit d'étendre, à la demande, notamment, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL), l'emprise foncière des mesures compensatoires correspondantes aux mesures de gestion forestière et d'intégrer des espaces dédiés à la conservation des espaces de type clairières. Ainsi, il est proposé que les parcelles concernées par les mesures précitées soient intégrées au périmètre du projet et donc soumises à enquête.

En second lieu, afin de garantir la pérennité de l'accès au futur ouvrage de stockage d'eau (retenue d'altitude), et au vu des négociations pour l'acquisition amiable des terrains qui n'ont pas pu toutes aboutir, il apparaît nécessaire que la Commune puisse se rendre pleinement propriétaire des terrains concernés par la dite voie d'accès existante. Ainsi, il est proposé que les emprises foncières concernées par cette desserte soient également intégrées au périmètre du projet et donc soumises à enquête.

Ces évolutions impliquent donc une modification du périmètre du projet initialement soumis à enquête. Il y a donc lieu à approuver cette modification. Les plans la détaillant sont joints en annexe de la présente délibération.

Parallèlement, cette mise à jour vaut aussi pour la constitution du périmètre dans lequel seront instaurées les servitudes telles qu'elles ont été autorisées par la délibération n°19/022 du 28 mars 2019 et prévues aux dispositions des articles L 342-20 du code du tourisme et L 152-1 et suivants du code rural.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du périmètre du projet de construction de la retenue d'altitude La Colombière et ses accessoires (y compris la voie d'accès), soumis à enquête, telle qu'elle est détaillée dans les plans annexés à la présente délibération ;

COMPLETE le dossier d'enquête en intégrant la modification, ci-dessus visée en vue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, de l'enquête parcellaire et de la mise en compatibilité du PLU ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie de prendre en compte la modification, ci-dessus visée, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, de l'enquête parcellaire et de la mise en compatibilité du PLU ;

POURSUIT l'exécution des délibérations n°19/021 et n°19/022, en date du 28 mars 2019, en tenant compte de modification ci-dessus visée ;

APPROUVE la modification, ci-dessus visée, du périmètre dans lequel seront instaurées les servitudes telles qu'elles sont prévues dans la délibération n°19/022 du 28 mars 2019.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 04 septembre 2020

Le Maire,

Didier THEVENET



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 23 avril 2021 dans la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Alexandre HAMELIN, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

Excusé :

Absent :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 21/058

**CREATION D'UNE RETENUE D'ALTITUDE - ENQUETE PUBLIQUE
CONJOINTE - APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS MIS A
L'ENQUETE - SOLlicitATION DU PREFET POUR LE LANCEMENT DE
L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET A L'ENQUETE PARCELLAIRE, A LA MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME, A LA DEMANDE
PREALABLE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A
L'INSTITUTION DES SERVITUDES ASSOCIEES**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020.1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les articles L. 123-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu les articles L151-1 et L152-2 du Code rural,

Vu les articles L342-20 et suivants du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°19/002, en date du 31 janvier 2019, complétée par la délibération 19/110 du 24 juillet 2019, approuvant les dossiers de demande d'autorisation environnementale, de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et d'instauration de servitudes relatifs au projet de création d'une retenue d'altitude de 148 000 m³ au lieu-dit le bois de la Colombière ;

Vu la délibération n°19/021, en date du 28 mars 2019, portant demande au Préfet de Haute-Savoie de lancer les procédures d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique, et d'enquête parcellaire, ainsi que de mise en compatibilité du PLU ;

Vu la délibération n°19/022, en date du 28 mars 2019 portant instauration des servitudes dans le cadre de la construction de la retenue d'altitude de la Colombière ;

Vu la délibération n°20/118, en date du 3 septembre 2020, approuvant la modification du périmètre de la déclaration d'utilité publique ;

Vu la délibération n° 20/170 du 17 décembre 2020 lançant la concertation préalable du préalable du public et en fixant les modalités ;

Vu la délibération en date du 29 avril 2021 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération en date du 29 avril 2021 portant modification du périmètre de la déclaration d'utilité publique ;

Vu le dossier d'enquête publique conjointe tel que modifié par la présente délibération ;

En 2017, la Société Publique Locale O des Aravis, engageait, pour le compte des communes de la Clusaz, le Grand Bornand et Saint Jean de Sixt, la réalisation d'un schéma directeur du petit cycle de l'eau, afin d'identifier et d'anticiper les besoins en eau potable du territoire à long terme (2040) dans le respect des objectifs de développement démographiques fixés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi qu'au SCOT Fier Aravis. Cette démarche permettait ainsi la remise à jour du précédent document cadre datant de 2011.

Dans le même temps, un travail de prospective a été mené entre le service du domaine skiable de la Commune et la Société d'Aménagement Touristique et d'Exploitation de La Clusaz (SATELC), exploitante des remontées mécaniques, afin de définir les objectifs de développement du réseau d'enneigement des pistes de ski alpin et afin de répondre aux évolutions climatiques.

Les conclusions de ces deux études ont permis de mettre en lumière un besoin supplémentaire en eau potable s'élevant à 50 000 m³, ainsi qu'un besoin d'enneigement de 33 hectares de pistes supplémentaires correspondant à un volume d'eau à stocker de 98 000 m³.

Après analyse comparative des avantages et inconvénients de l'ensemble des sites susceptibles d'accueillir l'implantation de cette retenue d'altitude, mais également l'étude de l'extension des retenues existantes, il est apparu que le site du Bois de la Colombière offre le meilleur compromis au vu des différents enjeux et contraintes inhérents à chaque site.

De même, par délibérations n°20/085 et n°21/002, en date respectivement du 2 juillet 2020 et du 25 février 2021, le conseil municipal a validé à la fois sa feuille de route ainsi que son plan de mandat "La Clusaz 2030". Ce dernier fixe le plan d'actions stratégique à l'échelle de la décennie 2020-2030, notamment au vu des enjeux posés par le changement climatique.

Trois orientations stratégiques majeures ont ainsi été fixées :

- Maintenir l'habitabilité du territoire ;
- Encourager l'économie locale dans son adaptation ;
- Relever les défis de la durabilité.

Ces dernières sont déclinées au sein d'une programmation financière pour la période 2020-2030.

Ainsi, pour relever les défis qui sont face à nous, la Commune de La Clusaz s'engage et affiche l'ambition suivante :

- Pour le développement durable, la Commune va mobiliser près de 12 millions d'euros dont 10 millions d'euros avant 2026 ;
- Pour le confortement du ski et du vélo tout terrain (VTT), la Commune va mobiliser 23 millions d'euros ;
- Pour la diversification touristique et économique, la Commune va mobiliser de 28 millions d'euros ;
- Pour l'habitat, la Commune va mobiliser près de 9 millions d'euros dont 7 millions d'euros d'ici à 2025,
- Pour le maintien des services de proximité et la conservation du patrimoine, la Commune va mobiliser 16 millions d'euros.

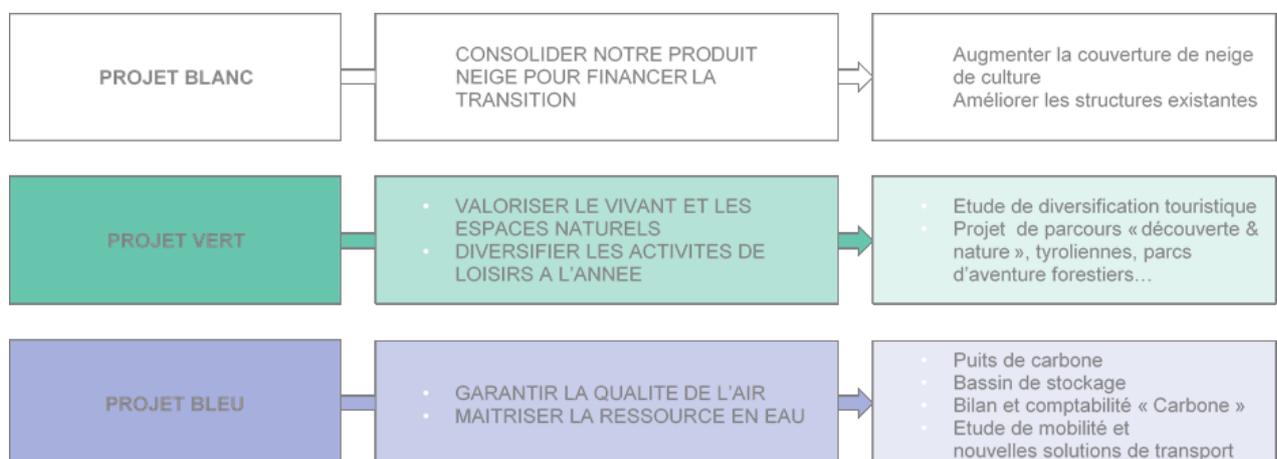
La présente délibération retranscrit de manière officielle un véritable engagement de la collectivité à faire évoluer son modèle économique pour s'adapter aux défis induits par le changement climatique. Après la décision du conseil municipal de ne pas autoriser l'aménagement d'un village club sur le site des Chenons pour préserver les espaces naturels et agricoles et le refus de l'aménagement de la Combe de la Creuse - UTN structurante inscrit au projet de SCOT Fier Aravis (voir délibérations 20/085 et 21/002), force est de constater que l'heure n'est aucunement à la fuite en avant liée au "tout ski".

Ces objectifs sont d'ailleurs une déclinaison des orientations fixés par le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme qui Clusaz inscrivait, dès 2017, un objectif de diversification de l'activité touristique, fondée sur ses valeurs patrimoniales de « village-station » (Orientation II.1 : Préserver le caractère d'un village "de charme", station d'hiver et d'été / Objectif II.2.c : Diversifier et développer l'offre hors ski et sportive, hiver et été). Cet objectif résultait notamment d'enjeux d'adaptation de son économie au contexte climatique.

La retenue d'altitude de la Colombière, en garantissant l'alimentation en eau potable du territoire et en confortant l'activité ski pour les 30 prochaines années, va permettre de mettre en œuvre ces orientations en finançant progressivement sa propre transition vers un modèle durable et résilient pour nous permettre de réinventer la montagne de demain et d'après-demain.

Le modèle de transition permettant le maintien durable des populations et des activités en montagne en s'adaptant au changement climatique ne peut être uniforme à l'ensemble de la montagne et se doit se faire progressivement.

Une transition ne peut se faire en une saison. La vision partagée à l'échelle de la station de La Clusaz nous a conduit à définir une stratégie basée sur trois piliers fondamentaux permettant de concilier à la fois : vie locale, économie, et environnement :



La diversification des activités touristiques et l'évolution de notre modèle économique actuel est en marche.

L'engagement pris par la collectivité, notamment, pour l'élaboration d'un schéma directeur des équipements touristiques, sportifs, de loisirs et culturels dans un objectif de dé-saisonnalisation en est l'illustration.

La ressource en eau et la sécurisation de son approvisionnement apparaissent donc comme étant des éléments essentiels pour l'avenir de notre territoire, pour nous permettre d'assurer notre destin et notre identité.

A l'heure des évolutions climatiques, un changement d'échelle s'avère également nécessaire. En effet, en cas d'évènements climatiques exceptionnels, ce sont 150 000 m³ d'eau potable qui seront disponibles pour la consommation humaine et animale (élevage ovins et bovins) de l'ensemble de notre territoire.

Le bassin d'altitude de la Colombière est ainsi :

- Un projet au service d'un territoire : les ARAVIS, le haut bassin du Fier ;
- Un projet au service de NOTRE stratégie de diversification des activités.

Conscient de l'intérêt majeur de ce projet, les dossiers correspondants de demande d'autorisation environnementale, de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et d'instauration de servitudes ont été approuvés par délibération du 31 janvier 2019.

La Commune a, par délibération du 28 mars 2019, sollicité du Préfet de la Haute-Savoie l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de retenue d'altitude et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu un premier avis délibéré sur le projet d'aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière, le 21 août 2020.

De même, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis favorable sous conditions le 31 août 2020.

Par délibération du 3 septembre 2020, le périmètre de la déclaration d'utilité publique a été modifié afin d'étendre l'emprise foncière des mesures compensatoires prévues au projet et intégrer au périmètre de la déclaration d'utilité publique les terrains concernés par la voie d'accès existante au projet.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu un second avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale relatif à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de La Clusaz (74) dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) concernant la création de la retenue de la Colombière, le 22 janvier 2021.

Le dossier d'enquête publique conjointe emportant mise en compatibilité du PLU a été modifié en conséquence. La Commune de La CLUSAZ a par ailleurs organisé au bénéfice du public une concertation préalable qui s'est déroulée du 11 janvier 2021 au 8 février 2021 et qui a fait l'objet de plus de 400 observations de la part du public.

Le bilan de la concertation a été dressé par le bureau d'étude ABEST, et vient d'être approuvé par délibération de la présente séance. Ce bilan a été ajouté au dossier d'enquête publique conjointe conformément aux exigences de l'article R. 123-8 5° du Code de l'environnement.

Enfin, par délibération de la présente séance, le périmètre de la déclaration d'utilité publique vient également d'être modifié une seconde fois afin de ramener l'emprise de l'opération aux terrains strictement nécessaires et indispensables au projet, en intégrant uniquement au périmètre de la déclaration d'utilité publique une emprise d'une largeur de 12 mètres pour la piste forestière existante et l'emprise nécessaire à la construction de la salle des machines le long de la piste verte.

Le dossier d'enquête publique conjointe emportant mise en compatibilité du PLU tient également compte de ces modifications.

Compte-tenu des modifications apportées aux dossiers d'évaluation environnementale et d'enquête publique conjointe depuis leur approbation par les délibérations des 31 janvier et 28 mars 2019, il est nécessaire que le conseil municipal approuve à nouveau ces dossiers.

Il y a également lieu de solliciter M. le Préfet de Haute Savoie pour :

- l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ;
- l'institution d'une servitude de canalisation d'eau potable ;
- la demande préalable d'autorisation environnementale ;
- et l'institution d'une servitude « piste de ski » sur la commune de La Clusaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME l'engagement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour le projet de retenue d'altitude de 148 000 m³ au lieu-dit Bois de la Colombière ;

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation environnementale modifié ;

APPROUVE l'ensemble des pièces du dossier modifié d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU du projet de retenu d'altitude ;

APPROUVE l'ensemble des pièces du dossier d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'opération ;

SOLLICITE M. le Préfet de Haute Savoie pour :

- l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
- l'institution d'une servitude de canalisation d'eau potable,
- la demande préalable d'autorisation environnementale,
- et l'institution d'une servitude « piste de ski » sur la commune de La Clusaz ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte par 18 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 voix contre : Alexandre HAMELIN

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 074-217400803-20210430-DEL_21_058-DE

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 30 avril 2021

Le Maire,

DIDIER THEVENET

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 23 avril 2021 dans la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Alexandre HAMELIN, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

Excusé :

Absent :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 21/056

CREATION D'UNE RETENUE D'ALTITUDE - MODIFICATION DU PERIMETRE DES DOSSIERS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020.1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n°19/002, en date du 31 janvier 2019, complétée par la délibération 19/110 du 24 juillet 2019, approuvant les dossiers de demande d'autorisation environnementale, de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et d'instauration de servitudes relatifs au projet de création d'une retenue d'altitude de 148 000 m³ au lieu-dit le bois de la Colombière ;

Vu la délibération n°19/021, en date du 28 mars 2019, portant demande au Préfet de Haute-Savoie de lancer les procédures d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique, et d'enquête parcellaire, ainsi que de mise en compatibilité du PLU ;

Vu la délibération n°19/022, en date du 28 mars 2019 portant instauration des servitudes dans le cadre de la construction de la retenue d'altitude de la Colombière ;

Vu la délibération n°20/118, en date du 3 septembre 2020, approuvant la modification du périmètre de la déclaration d'utilité publique ;

Vu la délibération n° 20/170 du 17 décembre 2020 lançant la concertation préalable du préalable du public et en fixant les modalités ;

Vu la délibération, en date du 29 avril 2021, tirant le bilan de la concertation ;

La Commune de La Clusaz a engagé les démarches nécessaires à la réalisation d'une retenue d'altitude d'une capacité de 148 000 m³ sur le massif de Beaugard, dans le secteur du Bois de la Colombière.

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale, de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et d'instauration de servitudes relatifs à ce projet ont été approuvés par délibération du 31 janvier 2019.

La Commune, par délibération du 28 mars 2019, a sollicité du Préfet de la Haute-Savoie l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de retenue d'altitude et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le périmètre de la déclaration d'utilité publique a été modifié une première fois par délibération du 3 septembre 2020 afin d'étendre l'emprise foncière des mesures compensatoires, prévues au projet et intégrer au périmètre de la déclaration d'utilité publique les terrains concernés par la voie d'accès existante au projet.

Il apparaît désormais nécessaire de modifier une seconde fois le périmètre de la déclaration d'utilité publique afin de ramener l'emprise de l'opération aux terrains strictement nécessaires et indispensables au projet, en intégrant uniquement au périmètre de la déclaration d'utilité publique une emprise d'une largeur de 12 mètres (6 mètres de part et d'autre de l'axe du chemin) pour la piste forestière existante ainsi que l'emprise indispensable au droit de la salle des machines, située le long de la piste verte.

Cette évolution implique donc la modification du périmètre du projet initialement soumis à enquête. Il y a donc lieu à approuver cette modification et les plans la détaillant sont joints en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du projet de construction de la retenue d'altitude de la Colombière telle que détaillée dans les plans annexés à la présente délibération ;

MODIFIE le dossier en vue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et de l'enquête parcellaire ;

APPROUVE la modification ci-dessus visée du périmètre dans lequel sont instaurées les servitudes telles qu'elles sont prévues dans la délibération n° 19/022 du 28 mars 2019 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 18 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 voix contre : Alexandre HAMELIN

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le



ID : 074-217400803-20210430-DEL_21_056-DE

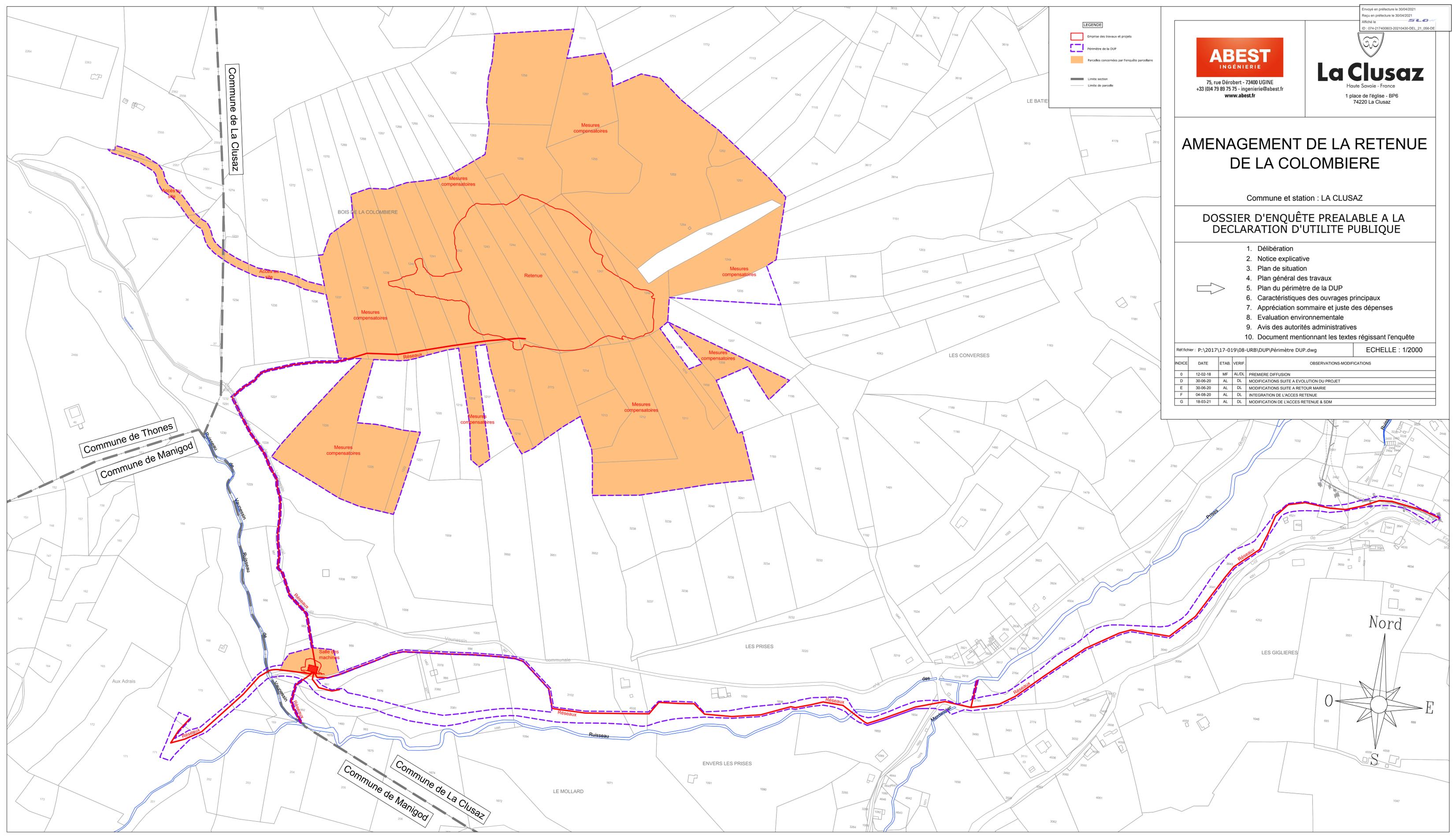
Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 30 avril 2021

Le Maire,

DIDIER THEVENET



LEGENDE

- Emprise des travaux et projets
- Périmètre de la DUP
- Parcelles concernées par l'enquête parcelaire
- Limite section
- Limite de parcelle

ABEST
INGÉNIERIE

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 07-11-2021
ID : 074-21740863-20210430-DEL_21_068-DE

La Clusaz
Haute Savoie - France
1 place de l'église - BP6
74220 La Clusaz

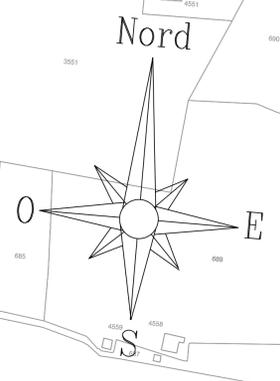
AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

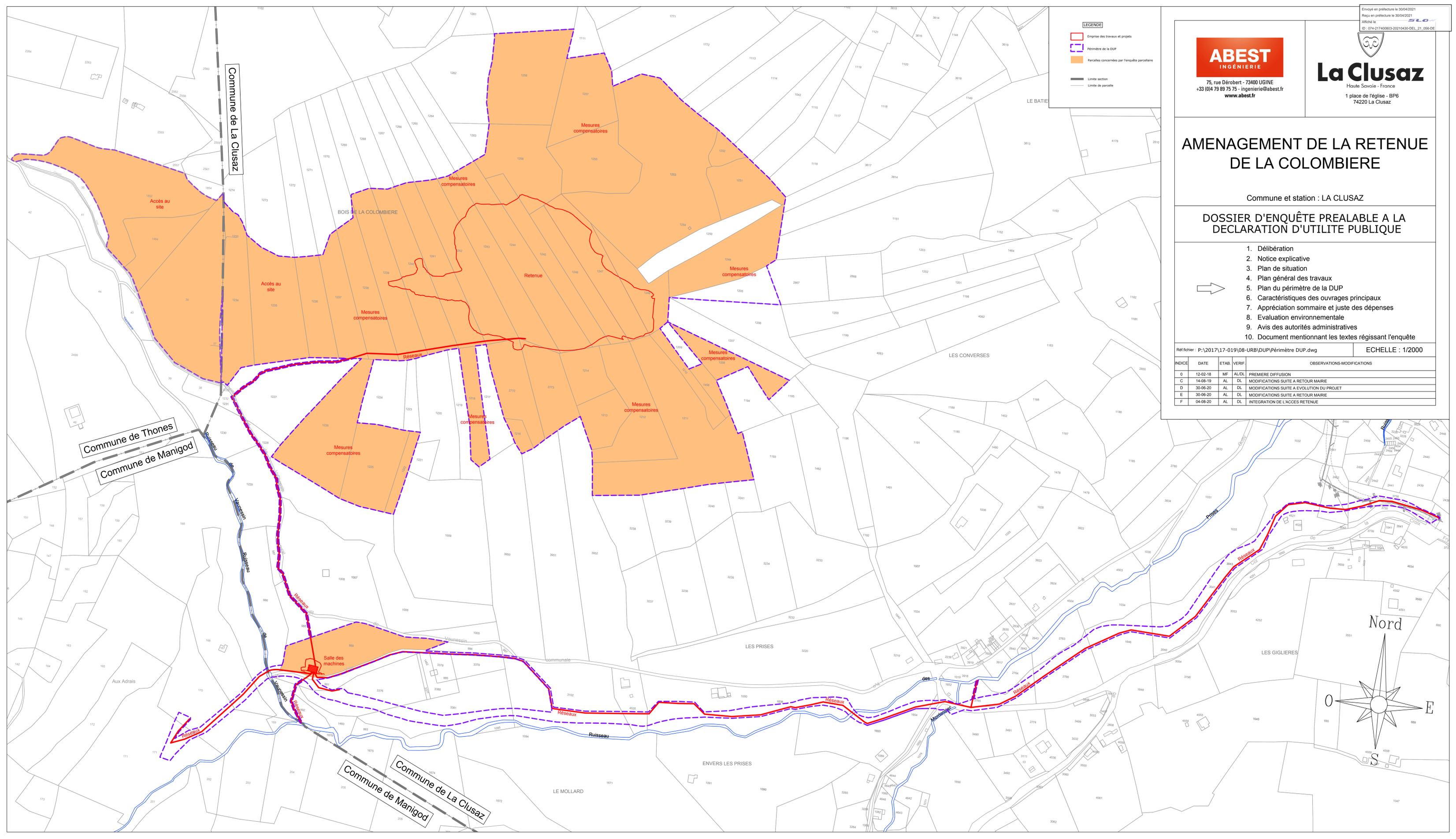
Commune et station : LA CLUSAZ

DOSSIER D'ENQUÊTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

- ➔
 1. Délibération
 2. Notice explicative
 3. Plan de situation
 4. Plan général des travaux
 5. Plan du périmètre de la DUP
 6. Caractéristiques des ouvrages principaux
 7. Appréciation sommaire et juste des dépenses
 8. Evaluation environnementale
 9. Avis des autorités administratives
 10. Document mentionnant les textes régissant l'enquête

Réf.fichier : P:\2017\17-019\08-URB\DUP\Périmètre DUP.dwg				ECHELLE : 1/2000
INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	12-02-18	MF	AL/DL	PREMIERE DIFFUSION
D	30-06-20	AL	DL	MODIFICATIONS SUITE A EVOLUTION DU PROJET
E	30-06-20	AL	DL	MODIFICATIONS SUITE A RETOUR MAIRIE
F	04-08-20	AL	DL	INTEGRATION DE L'ACCES RETENUE
G	18-03-21	AL	DL	MODIFICATION DE L'ACCES RETENUE & SDM





LEGENDE

- Emprise des travaux et projets
- Périmètre de la DUP
- Parcelles concernées par l'enquête parcellaire
- Limite section
- Limite de parcelle

ABEST
INGÉNIERIE

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 07/05/2021

La Clusaz
Haute Savoie - France
1 place de l'église - BP6
74220 La Clusaz

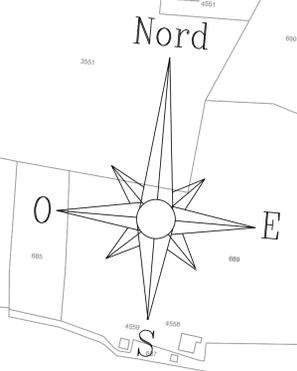
AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

Commune et station : LA CLUSAZ

DOSSIER D'ENQUÊTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

- ➔
 1. Délibération
 2. Notice explicative
 3. Plan de situation
 4. Plan général des travaux
 5. Plan du périmètre de la DUP
 6. Caractéristiques des ouvrages principaux
 7. Appréciation sommaire et juste des dépenses
 8. Evaluation environnementale
 9. Avis des autorités administratives
 10. Document mentionnant les textes régissant l'enquête

Réf.fichier : P:\2017\17-019\08-URB\DUP\Périmètre DUP.dwg				ECHELLE : 1/2000
INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	12-02-18	MF	AL/DL	PREMIERE DIFFUSION
C	14-08-19	AL	DL	MODIFICATIONS SUITE A RETOUR MAIRIE
D	30-06-20	AL	DL	MODIFICATIONS SUITE A EVOLUTION DU PROJET
E	30-06-20	AL	DL	MODIFICATIONS SUITE A RETOUR MAIRIE
F	04-08-20	AL	DL	INTEGRATION DE L'ACCES RETENUE



AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

Commune et station : LA CLUSAZ

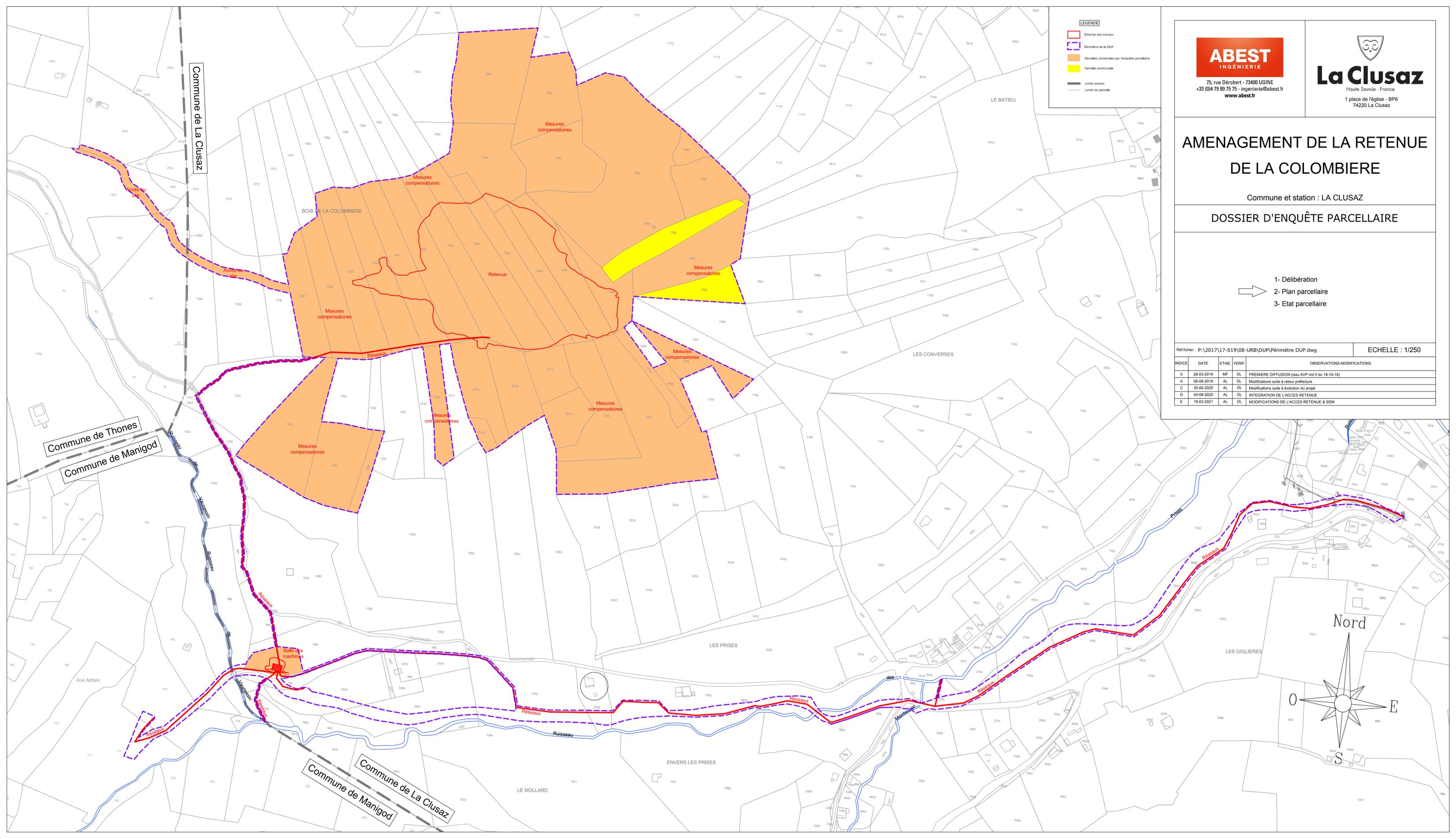
DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

- ➔ 1- Délibération
2- Plan parcellaire
3- Etat parcellaire

Réf.fichier : P:\2017\17-019\08-URB\DUPI\périmètre DUP.dwg

ECHELLE : 1/250

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS-MODIFICATIONS
0	26-03-2019	MF	DL	PREMIERE DIFFUSION (issu AVP ind 0 du 18-10-18)
A	06-08-2019	AL	DL	Modifications suite à retour préfecture
C	30-06-2020	AL	DL	Modifications suite à évolution du projet
D	04-08-2020	AL	DL	INTEGRATION DE L'ACCES RETENUE
E	18-03-2021	AL	DL	MODIFICATIONS DE L'ACCES RETENUE à SDM



ABEST
INGÉNIERIE

75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



La Clusaz

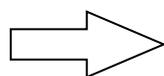
Haute Savoie - France

1 place de l'église – BP6
74220 La Clusaz

AMENAGEMENT DE LA RETENUE DE LA COLOMBIERE

Commune et Station : LA CLUSAZ

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE



1. Délibération
2. Plan parcellaire
3. Etat parcellaire

Réf fichier : fichiers convertis et PDF\2017\17-019\00-ENT\SAFACT\ETAT PARCELLAIREV10.pdf & EPV3Thones.pdf

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	27-03-19	MF	AL/DL	PREMIERE DIFFUSION
A	13-08-19	AL	DL	Modifications suite à retour préfecture
B	30-06-20	SAFACT		Modifications suite à évolution des mesures compensatoires
C	04-08-20	SAFACT	AL	Intégration de l'accès à la retenue
D	23-04-21	SAFACT	AL	Complément SAFACT et mise à jour DUP

					DESIGNATION DES TRAVAUX		Commune : LA CLUSAZ		
					Aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière				
							Maître d'ouvrage : commune de LA CLUSAZ		
INDICATIONS CADASTRALES					DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		EMPRISE A ACQUERIR	RELIQUATS
N° terrier	Lieudit	Section N° cadastral	Surface (en m ²)	Nature		État-Civil		Surface (en m ²)	Surface (en m ²)
1	Les Prises	B 989	9 480 m ²	Pâtures ou pâturages	DONATION suivant acte reçu par Maître Brigitte PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 16 mai 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 15 juin 2012 volume 2012 P numéro 11240. ACQUISITION suivant acte reçu par Maître Brigitte PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 26 mai 2005, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 22 juillet 2005 volume 2005 P numéro 11364.	Nom : GALLAY Prénoms : Daniel Fernand Profession : retraité Situation matrimoniale : Marié avec AGUETTAND-PIEMONTAIS Jacqueline, le 22/09/1979 à THONES (74), sous le régime de la séparation de biens Date et lieu de naissance : le 29/04/1954 à ANNECY (74) Adresse : SAINT JEAN DE SIXT (74450) 39 impasse des Laforge- La Musardière	2 685 m ²	6 795 m ²	
	Bois de la Colombière	B 1242 B 1208	10 187 m ² 4 580 m ²	Parcelle boisée Futaies mixtes			10 187 m ² 4 580 m ²	0 0	

3	Bois de la Colombière	B 1239	9 492 m2	Parcelle boisée	ATTESTATION IMMOBILIERE établie par Maître GOUTARD, Notaire à THONES le 4 septembre 1997, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 31 octobre 1997 volume 97 P numéro 15227.	Consorts COLLOMB-GROS : 1/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS épouse DIOT <u>Prénom</u> : Marie-France <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Bernard Gustave Edgard DIOT le 13/09/1969 à LA CLUSAZ (74), sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts <u>Date et lieu de naissance</u> : le 13/05/1944 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : GAILLARD (74240) 19 rue du 18 août Propriétaire de 1/6^{ème} indivis. 2/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS <u>Prénoms</u> : Bruno Jean Alphonse <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : Célibataire, non lié par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 17/10/1946 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : à LA CLUSAZ (74220) Propriétaire de 1/6^{ème} indivis.	9 492 m2	0
		B 1247	8 855 m2	Parcelle boisée			8 855 m2	0
		B 1248	5 436 m2	Parcelle boisée			5 436 m2	0
		B 1235	11 856 m2	Futaies résineuses			902 m ²	10 954 m ²

					<p>3/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS épouse JAKKEL <u>Prénoms</u> : Brigitte Andrée <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec François JAKKEL le 24/06/1967 à LA CLUSAZ (74) sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts <u>Date et lieu de naissance</u> : le 06/10/1949 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) « Les Riffroids» Propriétaire de 1/6^{ème} indivis.</p> <p>4/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS épouse TISSOT <u>Prénoms</u> : Régine Marie-Louise <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Gérard Aimé TISSOT le 27/09/1975 à LA CLUSAZ (74), sous le régime de la séparation de biens pure et simple <u>Date et lieu de naissance</u> : le 20/07/1956 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : PRINGY (74370) Proméry Propriétaire de 1/6^{ème} indivis.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--

						<p>5/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS <u>Prénom</u> : Stéphane <u>Profession</u> : agent de bureau <u>Situation matrimoniale</u> : divorcé de Françoise Lucienne Hélène POURRAZ, suivant jugement rendu le 07/01/2014 par la Cour d'Appel de CHAMBERY (73), non remarié, non lié par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 04/03/1964 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) « Les Riffroids », Propriétaire de 1/6^{ème} indivis.</p> <p>6/ <u>Nom</u> : COLLOMB-GROS <u>Prénom</u> : Eric <u>Profession</u> : électricien <u>Situation matrimoniale</u> : Divorcé de Estelle Marie-Claude Aline VANDERPERRE, suivant jugement rendu le 11/03/2008. Célibataire non soumis à un pacte civil de solidarité <u>Date et lieu de naissance</u> : le 03/06/1965 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) « Les Riffroids », Propriétaire de 1/6^{ème} indivis.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

4	Bois de la Colombière	B 1244	11 736 m ²	Parcelle boisée	ACTE DE PARTAGE reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 27 mai 1999, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 14 juin 1999 volume 99 P numéro 8471.	<u>Nom</u> : GALLAY <u>Prénom</u> : Joannès <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : Marié avec Monique Marie BOUCHEX-BELLOMIÉ le 22/11/1962 à LA GIETTAZ (73), sous le régime de la séparation de biens pure et simple <u>Date et lieu de naissance</u> : le 24/11/1929 à LA CLUSAZ (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74) 42 impasse du mini-golf	11 736 m ²	0
		B 1214	4 212 m ²	Futaies résineuses	CESSION suivant acte reçu par Maître DEPOMMIER, Notaire à THONES (74) le 18 novembre 1977, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 17/03/1978 volume 6485 numéro 11 LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION suivant acte reçu par Maître BUFFARD, Notaire à THONES (74) le 24/10/1987, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 11/12/1987 et 02/05/1988 volume 10900 numéro 6 ATTESTATION RECTIFICATIVE suivant acte reçu par Maître BUFFARD, Notaire à THONES (74) le 22 avril 1988, publié au Service de la		4 212 m ²	0
		B 1236	5 714 m ²				502 m ²	5 212 m ²

					Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 02/05/1988 volume 11159 numéro 16			
5	Bois de la Colombière	B 1238	7 793 m2	Parcelle boisée	ATTESTATION IMMOBILIERE (suite au décès de Madame Anne Françoise Andréa COLLOMB-CLERC le 13 décembre 1959) établie par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 5 octobre 1972, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 3 novembre 1972 volume 4611 numéro 25.	ASSOCIATION D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE DE LA CLUSAZ <u>Représentée par</u> : Madame Françoise POLLET-VILLARD, agissant en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration non immatriculée au RCS d'ANNECY <u>Adresse siège social</u> : LA CLUSAZ (74220) 27 route de l'Etale	7 793 m2	0
		B 1245	7 375 m2	Parcelle boisée		7 375 m2	0	
6	Bois de la Colombière	B 1240	9 706 m2	Parcelle boisée	Faits et actes antérieurs à 1956	Pour ½ : <u>Nom</u> : JACQUET <u>Prénom</u> : Germaine <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : inconnue <u>Date et lieu de naissance</u> : inconnus <u>Adresse</u> : Chez Mme JACQUET Elise 2675 route d'Entredozone 74410 SAINT-JORIOZ	9 706 m2	0

					<p>ATTESTATION IMMOBILIERE (suite au décès de Madame Hélène LAPERRIERE née FAVRE le 2 avril 2013) établie par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 11 octobre 2013, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 28/10/2013 volume 2013P numéro 15447.</p>	<p>Pour ½ :</p> <p>1/ <u>Nom</u> : LAPERRIERE épouse DAVIET <u>Prénom</u> : Françoise Simone <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Jean-Pierre DAVIET le 08/09/1973 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal. <u>Date et lieu de naissance</u> : 17/10/1949 à COLMAR (68) <u>Adresse</u> : 40 boulevard Raspail 74014 PARIS</p> <p>2/ <u>Nom</u> : LAPERRIERE épouse LEVY-BRUHL <u>Prénoms</u> : Anne Paulette Jacqueline <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Pierre Charles Henri LEVY-BRUHL le 28/07/1973 à VENEUX-LES-SABLONS (77) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : 15/03/1951 à COLMAR (68) <u>Adresse</u> : 280 boulevard Raspail 74014 PARIS</p> <p>3/ <u>Nom</u> : LAPERRIERE épouse JAKUBOWICZ <u>Prénoms</u> : Michelle Paulette Charlotte</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

						<p><u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Daniel JAKUBOWICZ le 21/04/1992 à PARIS 7^{ème} arrondissement, sous le régime de la séparation de biens <u>Date et lieu de naissance</u> : 08/06/1952 à COLMAR (68) <u>Adresse</u> : 19 avenue Montespan 78150 LE CHESNAY</p> <p>4/ <u>Nom</u> : LAPERRIERE épouse PANSERRIEU <u>Prénoms</u> : Suzanne Hélène Amélie Louise <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : Divorcée de Marcel Richard suivant jugement rendu le 14/10/2003, célibataire non soumise à un pacte civil de solidarité <u>Date et lieu de naissance</u> : 08/05/1948 à COLMAR (68) <u>Adresse</u> : 100 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS</p>		
Bois de la Colombière	B 1246	5 722 m2	Parcelle boisée	Faits et actes antérieurs à 1956	<p><u>Nom</u> : JACQUET <u>Prénom</u> : Germaine <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : inconnue <u>Date et lieu de naissance</u> : inconnus <u>Adresse</u> : Chez Mme JACQUET Elise 2675 route d'Entredozone 74410 SAINT-JORIOZ</p>	5 722 m2	0	

						<u>Nom</u> : FILLION <u>Prénom</u> : Marianne <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : inconnue <u>Date et lieu de naissance</u> : inconnus <u>Adresse</u> : Les Granges 74220 LA CLUSAZ		
7	Bois de la Colombière	B 1237	6 604 m2	Parcelle boisée	ATTESTATION IMMOBILIERE reçue par Maître ARMENGAU, Notaire à NICE (06) le 25 novembre 2015 publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 30 décembre 2015 volume 7404P01 2015 P numéro 19038.	<u>Nom</u> : ZANETTE MIQUET épouse CASTALDI <u>Prénoms</u> : Karine <u>Profession</u> : inconnue <u>Situation matrimoniale</u> : Divorcée en premières noces de Jean-Raymond CASTALDI suivant jugement rendu le 23 juillet 2015 et non remariée depuis. Non soumise à un Pacte Civil de Solidarité <u>Date et lieu de naissance</u> : 26/06/1968 à NICE (06) <u>Adresse</u> : LA COLLE SUR LOUP (06480) 570 chemin des Salettes.	6 604 m2	0
		B 1241	8 658 m2	Parcelle boisée		8 658 m2	0	
		B 1258	14 188 m2	Parcelle boisée		14 188 m2	0	
8	Bois de la Colombière	B 1243	9 908 m2	Parcelle boisée	ATTESTATION IMMOBILIERE (suite au décès le 9 décembre 1986 de Madame Louise Emma FILLION veuve MASSON) établie par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74), le 5 juin 1987, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 21 août 1987 volume 10713 numéro 1 ^{er} .	<u>Nom</u> : MASSON <u>Prénoms</u> : Anne Marie Elisa <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Célibataire non soumis à un Pacte Civil de Solidarité. <u>Date et lieu de naissance</u> : 27/05/1928 à LA CLUSAZ (74)	9 908 m2	0

						<u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 575 Route du Col des Aravis		
9	Bois de la Colombière	B 1251	6 064 m2	Lande	Reçues à titre d' ECHANGE suivant acte reçu par Maître PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 14 février 1996, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 26 mars 1996 volume 96 P numéro 4094.	<u>Nom</u> : MASSON <u>Prénoms</u> : Martine Monique épouse LATHUILLE <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Gérard Joseph LATHUILLE le 19/05/1973 à LA CLUSAZ, sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : 25/02/1953 à THONES (74)	6 064 m2	0
		B 1252	1536 m2	Parcelle boisée			1536 m2	0
		B 1253	33 080 m2	Pré			33 080 m2	0
		B 1254	8 m2	Sol			8 m2	0
		B 1255	9 460 m2	Parcelle boisée			9 460 m2	0
		B 1257	9 109 m2	Parcelle boisée	ACQUISITION suivant acte reçu par Maître PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 27 novembre 2000, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY le 12 janvier 2001 volume 7404P01 2001 P numéro 642.	<u>Adresse</u> : SAINT JEAN DE SIXT (74450) 92 impasse du Plan du Four	9 109 m2	0
10	Bois de la Colombière	B 1256	10 408 m2	Parcelle boisée	LICITATION tenant lieu d'attestation immobilière reçue par Maître ACHARD, Notaire à REIGNIER (74) le 4 avril 2007, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 3 mai 2007 volume 2007 P numéro 7276.	<u>Nom</u> : THEVENOD-MOTTET <u>Prénoms</u> : Michel Noël François <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : Marié avec Rosa MARZANO le 07/09/1968 à AIX-LES-BAINS (73), sous le régime de la séparation de biens <u>Date et lieu de naissance</u> : 30/12/1944 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : AMBILLY (74) 23 rue de la Paix	10 408 m2	0

11	Bois de la Colombière	B 2772	6 616 m2	Parcelle boisée	ACQUISITION suivant acte reçu par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 30 décembre 1991, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) les 17 janvier et 26 mars 1992 volume 92 P numéro 1267.	<u>Nom</u> : AGNELLET <u>Prénom</u> : Daniel <u>Profession</u> : gestionnaire d'une scierie <u>Situation matrimoniale</u> : Marié avec Irène Hélène AUGUSTYNIAC le 02/07/1994 à LA CLUSAZ (74), sous le régime de la séparation de biens pure et simple <u>Date et lieu de naissance</u> : 02/05/1961 à ANNECY LE VIEUX (74) <u>Adresse</u> : LES VILLARDS SUR THONES (74230) 52 allée de la Croix-Chalet le Jalna.	6 616 m2	0
		B 2773	6 616 m2	Parcelle boisée			6 616 m2	0

12	Bois de la Colombière	B 1210	2 483 m ²	Futaies résineuses	<p>DONATION PARTAGE suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 4 février 2000, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 2 mars 2000 volume 7404P01 2000 P numéro 3444.</p> <p><i>Décès de l'usufruitier POLLET-VILLARD Léon Simon le 03/09/2007 à ANNECY (74)</i></p>	<p>Indivision Pollet-Villard Frères</p> <p>1/ <u>Nom</u> : POLLET-VILLARD <u>Prénom</u> : Jean-Louis <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec TALON Anne-Marie Aline le 22/07/1972 à VILLEFRANCHE SUR CHER (41) sous le régime de la communauté universelle <u>Date et lieu de naissance</u> : 07/03/1948 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74420) route du Crêt du Merle Propriétaire 1/5 indivis</p> <p>2/ <u>Nom</u> : POLLET-VILLARD <u>Prénoms</u> : Florent Claude <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec LORION Odile Marie Blanche Nicole le 04/10/1975 à LA CLUSAZ (74) sous le régime de la communauté universelle <u>Date et lieu de naissance</u> : 12/02/1949 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) chalet « Panicaut », « Les Tollets » Propriétaire 1/5 indivis</p>	2 483 m ²	0
		B 1458	1 557 m ²				1 557 m ²	0

						<p>3/ <u>Nom</u> : POLLET-VILLARD <u>Prénoms</u> : Yannick Georges <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec PERILLAT-MERCEROZ Hélène Marie Denise le 08/10/1977 à LA CLUSAZ (74) sous le régime de la communauté universelle <u>Date et lieu de naissance</u> : 21/05/1954 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) « Le Sorbier », « Les Tollets » Propriétaire 1/5 indivis</p> <p>4/ <u>Nom</u> : POLLET-VILLARD <u>Prénoms</u> : François Raymond <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : divorcé de LE GAL Françoise Elisabeth Léonie, non remarié, non lié par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : 12/02/1956 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) chalet « Panicaut », « Les Tollets » Propriétaire 1/5 indivis</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

						<p>5/ <u>Nom</u> : POLLET-VILLARD <u>Prénoms</u> : Thierry Olivier <u>Profession</u> : comptable <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec WOZNY Sybille Françoise Stéphanie le 28/06/2003 à SAINT-PAULET-DE-CAISSON (30), régime matrimonial inconnu <u>Date et lieu de naissance</u> : 29/12/1963 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LYON (69005) 70 bis rue du Commandant Charcot Propriétaire 1/5 indivis</p>		
13	Bois de la Colombière	B 1211	22 022 m ²	Futaies résineuses	<p>DONATION DE LA NU PROPRIETE suivant acte reçu par Maître CLAVEL, Notaire à CLUSES (74) le 26 novembre 1985, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 25 février 1986 volume 9925 numéro 22.</p> <p>Donatrice GUIGUET épouse TOCHON-LARUAZ Hortense Marie Julia décédée le 19/11/1999 à ST VALLIER SUR RHONE (26) ainsi que son époux TOCHON-LARUAZ</p>	<p><u>Nom</u> : TOCHON-LARUAZ épouse ROUX <u>Prénoms</u> : Myriam Louise Foy <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec ROUX Yves Roger Ange le 01/12/1982 à SAINT VALLIER (26), sous le régime légal de la communauté de biens acquêts <u>Date et lieu de naissance</u> : 23/03/1954 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : ORLIENAS (69530) 25 passage Salagru</p>	22 022 m ²	0

					Alfred décédé le 21/02/2005 à LYON 2è arrondissement (69) Extinction de l'usufruit			
14	Bois de la Colombière	B 1212 B 1225	10 466 m ² 8 472 m ²	Futaies résineuses	DONATION PARTAGE DE LA NU PROPRIETE suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 27 avril 1991, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 7 juin 1991 volume 91P numéro 7867. RENONCIATION A USUFRUIT suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 21 mai 2002, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 17 juillet 2002 volume 7404P01 2002 P numéro 10141.	Nom : COLLOMB-GROS Prénom : Eric Profession : électricien Situation matrimoniale : Divorcé de Estelle Marie-Claude Aline VANDERPERRE, suivant jugement rendu le 11/03/2008 par le TGI d'ANNECY (74). Non remarié, non lié par un PACS Date et lieu de naissance : le 03/06/1965 à ANNECY (74) Adresse : LA CLUSAZ (74220) « Les Riffroids »,	10 466 m ² 8 472 m ²	0 0
15	Bois de la Colombière	B 1213	4 111 m ²	Futaies résineuses	ATTESTATION APRES DECES suivant acte reçu par Maître DEPOMMIER, Notaire à THONES (74) le 10/06/1977, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 01/07/1977 volume 6255 numéro 13.	Nom : MASSON Prénom : Simon François Profession : retraité Situation matrimoniale : marié avec COLLOMB-PATTON Suzette Anna Francise le 12/05/1953 à THONES (74) régime matrimonial inconnu Date et lieu de naissance : le 30/07/1922 à LA CLUSAZ (74) Date et lieu de décès : le 09/10/2003 à ANNECY (74)	4 111 m ²	0

						<p><u>Dernière adresse connue</u> : THONES (74230), Les Perrières, Propriétaire 1/10è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénom</u> : Pierre Alexandre <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non lié par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 11/09/1923 à LA CLUSAZ (74) <u>Date et lieu de décès</u> : le 03/05/1990 à THONES (74) <u>Dernière adresse connue</u> : THONES (74230) « La Vacherie » Propriétaire 1/10è indivis Propriétaire décédé. Succession non réglée</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénom</u> : Paul Noël <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non lié par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 27/11/1924 à LA CLUSAZ (74) <u>Date et lieu de décès</u> : le 14/03/2013 à METZ-TESSY (74) <u>Dernière adresse connue</u> : THONES (74230) La Cour</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

					<p>Propriétaire 1/10è indivis Propriétaire décédé. Succession non réglée</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénom</u> : Noël Augustin <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec CHARVAT Odette le 12/11/1955 à ST JEAN DE SIXT (74) – régime matrimonial inconnu <u>Date et lieu de décès</u> : le 02/02/2005 à THONES (74) <u>Dernière adresse connue</u> : THONES (74230) 10 chemin du Mont</p> <p>Propriétaire 1/10è indivis Propriétaire décédé. Succession non réglée</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse GALLAY <u>Prénom</u> : Renée Angeline <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec GALLAY Parfait Léon le 25/11/1967 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 16/08/1929 à LA CLUSAZ (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) La Curiaz</p> <p>Propriétaire 1/10è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse POLLET</p>	
--	--	--	--	--	--	--

						<p><u>Prénom</u> : Odile Séraphine <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec POLLET Raymond François le 17/09/1930 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 17/09/1930 à LA CLUSAZ (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) La Curiaz Propriétaire 1/10è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénom</u> : Foy Marie Thérèse <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 27/12/1931 à LA CLUSAZ (74) <u>Adresse</u> : inconnue Propriétaire 1/10è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse BUFFET <u>Prénom</u> Imelda Monique <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec BUFFET Alain Pierre le 19/10/1968 à LA CLUSAZ (74) sous le régime de la séparation de biens</p>		
--	--	--	--	--	--	---	--	--

					<p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 04/02/1935 à LA CLUSAZ (74) <u>Date et lieu de décès</u> : le 16/08/2017 à SAINT JEAN DE SIXT (74) <u>Dernière adresse connue</u> : SAINT-JEAN-DE-SIXT (74450) 75 allée des Guinguet Propriétaire 1/10è indivis Propriétaire décédée. Succession non réglée</p> <p>-----</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénoms</u> : Marie Renée <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 27/12/1955 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : KNUTSFORD-CESHIRE (Angleterre) 9 Sandeileigh avenue Propriétaire 1/50è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse STRAPPAZZON <u>Prénom</u> : Gabrielle <u>Profession</u> : retraitée</p>		
--	--	--	--	--	---	--	--

						<p><u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec STRAPPAZZON Philippe André Gaston le 13/09/1980 à THONES (74) sous le régime légal</p> <p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 03/05/1958 à ANNECY (74)</p> <p><u>Adresse</u> : MENTHON SAINT BERNARD (74290) route du Ramponnet</p> <p>Propriétaire 1/50è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON</p> <p><u>Prénoms</u> : Dominique Elisabeth</p> <p><u>Profession</u> : employée</p> <p><u>Situation matrimoniale</u> : divorcée de JACQUES Patrick suivant jugement rendu par le TGI d'ANNECY (74) le 11/05/1989</p> <p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 14/07/1962 à ANNECY LE VIEUX (74)</p> <p><u>Adresse</u> : THONES (74230) « Thuy »</p> <p>Propriétaire 1/50è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse CLAVEL</p> <p><u>Prénoms</u> : Pascale Monique</p> <p><u>Profession</u> : sans profession</p> <p><u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec CLAVEL Alain Marcel Alphonse le 29/10/1983 à THONES (74) sous le régime légal</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

						<p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 14/07/1962 à ANNECY LE VIEUX (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) « Thuy Dessus » Propriétaire 1/50è indivis</p> <p><u>Nom</u> : MASSON <u>Prénom</u> : Geneviève <u>Profession</u> : employée <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 30/03/1965 à ANNECY LE VIEUX (74) <u>fAdresse</u> : THONES (74230) rue du Capricorne Propriétaire 1/50è indivis</p> <p>-----</p> <p><u>Nom</u> : LANSARD épouse BETEMPS <u>Prénoms</u> : Marie-Thérèse Dominique <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec BETEMPS Michel François le 28/10/1978 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 02/05/1958 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 91 chemin de la Chapelle du Var</p>		
					<p>ATTESTATION APRES DECES suivant acte reçu par Maître PERRILLAT MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 26 septembre 2008, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 06/11/2008 volume 7404P01 2008 P numéro 16562</p>			

						<p>Propriétaire 1/30è indivis</p> <p><u>Nom</u> : LANSARD veuve FUSS <u>Prénoms</u> : Gisèle Lucie Denise <u>Profession</u> : sans profession <u>Situation matrimoniale</u> : veuve de FUSS Henri Denis, non remariée, non liée par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 18/04/1962 à ANNECY LE VIEUX (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 31 route du Var d'en Haut</p> <p>Propriétaire 1/30è indivis</p> <p><u>Nom</u> : LANSARD <u>Prénom</u> : Jean-Paul <u>Profession</u> : gérant de société <u>Situation matrimoniale</u> : PACS avec MARCONE Marie Françoise Mireille, enregistré le 23/05/2014 par Me LEGER JUSKOWIAK, notaire à CLUSES (74) <u>Date et lieu de naissance</u> : le 22/03/1965 à ANNECY LE VIEUX (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 80 chemin de la Morraz</p> <p>Propriétaire 1/30è indivis</p>		
16	Bois de la Colombière	B 1216	1 039 m ²	Futaies résineuses	DONATION avec réserves et renonciation à réserves suivant acte reçu par Maître	<p><u>Nom</u> : THÉVENET épouse DOUDEAU <u>Prénom</u> : Christine</p>	1 039 m ²	0

		B 1222	1 711 m ²		<p>PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 19 décembre 2002, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 13/02/2003 volume 7404P01 2003 P numéro 2479</p> <p><i>Décès de l'usufruitière COLLOMB-CLERC Jeannine Marie veuve THEVENET le 06/10/2019 à EPAGNY-METZ-TESSY (74)</i></p>	<p><u>Profession</u> : sans profession</p> <p><u>Situation matrimoniale</u> : Mariée avec Patrick Jean Pierre DOUDEAU le 08/09/1964 à LA CLUSAZ (74), sous le régime de la séparation de biens</p> <p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 02/06/1960 à ANNECY LE VIEUX (74)</p> <p><u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 173 chemin de la Croix</p>	1 711 m ²	0
17	Bois de la Colombière	B 1218	4 007 m ²	Futaies résineuses	<p>DONATION PARTAGE suivant acte reçu par Maître BUFFARD, Notaire à THONES (74) le 16 décembre 1983, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 05/01/1984 volume 9000 numéro 11</p>	<p><u>Nom</u> : POLLET-VILLARD</p> <p><u>Prénom</u> : Victoire Marie-Claire</p> <p><u>Profession</u> : adjoint technique territorial</p> <p><u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS</p> <p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 07/05/1961 à ANNECY (74)</p> <p><u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 1125 route du Col de la Croix Fry</p>	4 007 m ²	0
18	Bois de la Colombière	B 1226	12 852 m ²	Futaies résineuses	<p>ACQUISITION A TITRE DE LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION suivant acte reçu par Maître PARMENTIER, Notaire à RUMILLY (74) le 23/02/1990, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 09/04/1990 volume 1990 P numéro 5944</p>	<p><u>Nom</u> : VITTOZ</p> <p><u>Prénom</u> : Roland Bernard</p> <p><u>Profession</u> : retraité</p> <p><u>Situation matrimoniale</u> : marié avec FERROUD Hélène Jeanne Mélanie le 04/10/1975 à HERY SUR ALBY (74) sous le régime légal</p>	12 852 m ²	0

						<p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 17/11/1949 à LA CLUSAZ (74) <u>Adresse</u> : HERY SUR ALBY (74540) 132 route des Combes</p>		
19	Bois de la Colombière	B 1249	10 000 m ²	Futaies mixtes	<p>VENTE suivant acte reçu par Maître BONAVENTURE, Notaire à RUMILLY (74) le 6 janvier 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 11/01/2012 volume 7404P01 2012P numéro 746</p>	<p>Pour le compte de la communauté GENAND-BLANC :</p> <p><u>Nom</u> : GENAND <u>Prénoms</u> : Serge Jean Armand <u>Profession</u> : artisan en agencement <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec BLANC Patricia Claudie Joséphine le 05/08/1989 à LORNAY (74) sous le régime de la communauté d'acquêts <u>Date et lieu de naissance</u> : le 04/07/1964 à RUMILLY (74) <u>Adresse</u> : SALES (74150) 74 chemin du Fort</p> <p><u>Nom</u> : BLANC épouse GENAND <u>Prénoms</u> : Patricia Claudie Joséphine <u>Profession</u> : assistante maternelle <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec GENAND Serge Jean Armand le 05/08/1989 à LORNAY (74) sous le régime de la communauté d'acquêts <u>Date et lieu de naissance</u> : le 16/03/1963 à RUMILLY (74) <u>Adresse</u> : SALES (74150) 74 chemin du Fort</p>	10 000 m ²	0

20	Bois de la Colombière	B 1233	163 m ²	Futaies résineuses	<p>DONATION-PARTAGE suivant acte reçu par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 30 octobre 1970, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 17/11/1970 volume 4091 numéro 2</p> <p>DONATION-PARTAGE suivant acte reçu par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 18 février 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 08/03/2012 volume 7404P01 2012 P numéro 5705</p>	<p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénoms</u> : Jean Félix <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec MASSON Danielle le 03/06/1972 à THONES (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 09/03/1949 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) 35 route de Bellossier Usufruitier</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse MORAND <u>Prénom</u> : Danielle <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec MORAND Jean Félix le 03/06/1972 à THONES (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 24/03/1949 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) 35 route de Bellossier Usufruitière</p> <p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénom</u> : Aline <u>Profession</u> : directrice d'association <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS</p>	29 m ²	134 m ²
----	-----------------------	--------	--------------------	--------------------	--	--	-------------------	--------------------

						<p><u>Date et lieu de naissance</u> : le 07/03/1974 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LYON (69001) 3 rue Tavernier Nu-proprétaire : 1/3</p> <p><u>Nom</u> : MORAND épouse BRIAND <u>Prénom</u> : Michèle <u>Profession</u> : responsable ordonnancement <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec BRIAND Bertrand Lucien Nicolas le 05/09/1998 à THONES sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 07/03/1974 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : SAINT-SAVIN (38300) 425 rue de la Grande Charrière Nu-proprétaire : 1/3</p> <p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénom</u> : Geneviève <u>Profession</u> : professeur des écoles <u>Situation matrimoniale</u> : PACS avec COTTEREL Sébastien enregistré le 19/12/2001 au tribunal d'instance de Grenoble (38) <u>Date et lieu de naissance</u> : le 19/02/1978 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : ENTRELACS (73410) 768 rue des Caves Nu-proprétaire : 1/3</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

21	Bois de la Colombière	B 1234	8 904 m ²	Futaies résineuses	<p>ATTESTATION APRES DECES suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 2 août 1994, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 03/10/1994 volume 94P numéro 11967</p> <p>ATTESTATION APRES DECES suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 2 août 1994, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 03/10/1994 volume 94P numéro 11968</p> <p>DONATION PARTAGE suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 2 août 1994, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 12/10/1994 volume 94P numéro 12473</p> <p>ATTESTATION RECTIFICATIVE suivant acte reçu par Maître GOUTARD, Notaire à THONES (74) le 27 mai 1999, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 14/06/1999 volume 99P numéro 8471</p>	<p><u>Nom</u> : MASSON épouse GOY <u>Prénoms</u> : Micheline Agnès <u>Profession</u> : employée de commerce <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec GOY Charles Jean le 04/06/1988 à LA CLUSAZ (74) sous le régime de la séparation de biens <u>Date et lieu de naissance</u> : le 20/01/1961 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LA CLUSAZ (74220) 345 route du Col de la Croix Fry</p>	468 m ²	8 436 m ²
----	-----------------------	--------	----------------------	--------------------	---	--	--------------------	----------------------

22	Les Converses	B 1205	3970 m ²	Futaies mixtes	Informations inconnues	<u>Nom</u> : Commune de LA CLUSAZ <u>Immatriculation</u> : sous le numéro SIREN 217 400 803 - Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés <u>Représentant légal</u> : Didier THEVENET, Maire <u>Siège social</u> : 1 place de l'Eglise 74220 LA CLUSAZ	3970 m ²	0
	Bois de la Colombière	B 1250	5720 m ²	Pâtures			5720 m ²	0

					DESIGNATION DES TRAVAUX		Commune : LA CLUSAZ		
					Aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière – route d'accès				
							Maître d'ouvrage : commune de LA CLUSAZ		
INDICATIONS CADASTRALES					DATE ET MODE D'ACQUISITION	PROPRIETAIRES		EMPRISE A ACQUERIR	RELIQUATS
N° terrier	Lieudit	Section N° cadastral	Surface (en m²)	Nature		État-Civil		Surface (en m²)	Surface (en m²)
1	Les Vaunessins Commune de THONES	E 36	20 007 m2	Taillis simples	<p>DONATION-PARTAGE suivant acte reçu par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 30 octobre 1970, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 17/11/1970 volume 4091 numéro 2</p> <p>DONATION-PARTAGE suivant acte reçu par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74) le 18 février 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 08/03/2012 volume 7404P01 2012 P numéro 5705</p>	<p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénoms</u> : Jean Félix <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : marié avec MASSON Danielle le 03/06/1972 à THONES (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 09/03/1949 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : THONES (74230) 35 route de Bellossier Usufruitier</p> <p><u>Nom</u> : MASSON épouse MORAND <u>Prénom</u> : Danielle <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec MORAND Jean Félix le 03/06/1972 à THONES (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 24/03/1949 à ANNECY (74)</p>	737 m2	19 270 m²	

						<p><u>Adresse</u> : THONES (74230) 35 route de Bellossier Usufruitière</p> <p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénom</u> : Aline <u>Profession</u> : directrice d'association <u>Situation matrimoniale</u> : célibataire, non liée par un PACS <u>Date et lieu de naissance</u> : le 07/03/1974 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LYON (69001) 3 rue Tavernier Nu-propriétaire : 1/3</p> <p><u>Nom</u> : MORAND épouse BRIAND <u>Prénom</u> : Michèle <u>Profession</u> : responsable ordonnancement <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec BRIAND Bertrand Lucien Nicolas le 05/09/1998 à THONES sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : le 07/03/1974 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : SAINT-SAVIN (38300) 425 rue de la Grande Charrière Nu-propriétaire : 1/3</p> <p><u>Nom</u> : MORAND <u>Prénom</u> : Geneviève</p>		
--	--	--	--	--	--	---	--	--

						<u>Profession</u> : professeur des écoles <u>Situation matrimoniale</u> : PACS avec COTTEREL Sébastien enregistré le 19/12/2001 au tribunal d'instance de Grenoble (38) <u>Date et lieu de naissance</u> : le 19/02/1978 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : ENTRELACS (73410) 768 rue des Caves Nu-propriétaire : 1/3		
2	Les Vaunessins Commune de THONES	E 1464 E 1852	6 320 m ² 18 060 m ²	Taillis simples Pâtures ou pâturages	VENTE suivant acte reçu par Maître PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74) le 27 novembre 2000, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 12/01/2001 volume 7404P01 2001 P numéro 642	<u>Nom</u> : MASSON épouse LATHUILLE <u>Prénom</u> : Martine Monique <u>Profession</u> : retraitée <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec LATHUILLE Gérard Joseph le 19/05/1973 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal <u>Date et lieu de naissance</u> : 25/02/1953 à THONES (74) <u>Adresse</u> : SAINT JEAN DE SIXT (74450) Forgeassoud-Dessous <u>Nom</u> : LATHUILLE <u>Prénom</u> : Gérard Joseph <u>Profession</u> : retraité <u>Situation matrimoniale</u> : mariée avec MASSON Martine Monique le 19/05/1973 à LA CLUSAZ (74) sous le régime légal	165 m ² 1 526 m ²	6 155 m ² 16 534 m ²

						<p><u>Date et lieu de naissance</u> : 30/04/1949 à ST JEAN DE SIXT (74) <u>Adresse</u> : SAINT JEAN DE SIXT (74450) Forgeassoud-Dessous</p>		
3	<p>Les Vaunessins</p> <p>Commune de THONES</p>	E 2555	12 097 m ²	Pâtures ou pâturages	<p>DONATION suivant acte reçu par Maître PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74), le 23 février 2006, publié au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 07/04/2006, volume 2006P, numéro 6189.</p> <p>ATTESTATION RECTIFICATIVE établie par Maître PERRILLAT-MERCEROT, Notaire à THONES (74), le 28 avril 2006, publiée au Service de la Publicité Foncière d'ANNECY (74) le 05/05/2006, volume 2006P, numéro 7695.</p>	<p><u>Nom</u> : LATHUILLE <u>Prénom</u> : Thibault Didier <u>Profession</u> : chef de chantier <u>Situation matrimoniale</u> : PACS enregistré par Maître DERUAZ, Notaire à THONES (74), le 21/11/2013, avec PAQUET Jenny Marie-Louise et modifié le 29/11/2013 <u>Date et lieu de naissance</u> : 09/11/1973 à ANNECY (74) <u>Adresse</u> : LES VILLARDS SUR THONES (74230), 1911 route de l'Envers</p>	347 m ²	11 750 m ²